



PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, approuve les comptes et le bilan, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports, lesquels se soldent par un bénéfice net de 123 837 936,73 Dirhams.

L'Assemblée Générale approuve également les comptes consolidés au 31 décembre 2025 qui lui sont présentés se soldant par un résultat net consolidé bénéficiaire de 252 754 943,00 dirhams, ainsi qu'un total des capitaux propres consolidés s'élevant à 2 887 399 854,00 dirhams.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Elle donne également décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat pour le même exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide l'affectation suivante :

Bénéfice net comptable :	123 837 936,73 Dirhams
- Réserve légale :	6 191 896,84 Dirhams
= Solde :	117 646 039,89 Dirhams
Augmenté des Réserves facultatives :	85 631 675,15 Dirhams
= Bénéfice distribuable	203 277 715,04 Dirhams
Dividende à distribuer	110 505 850,00 Dirhams
= Solde à inscrire au compte Réserves facultatives :	92 771 865,04 Dirhams

À la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 17 000 900 actions composant le capital social, un dividende ordinaire de 6,5 Dirhams par action avec mise en paiement en septembre 2026.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivant de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit SAS, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'Assemblée Générale des Actionnaires, décide de ne pas renouveler ledit mandat et de nommer en remplacement le Cabinet ELMAGUIRI & ASSOCIES, pour une durée de trois 3 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires, prend acte de la nomination de M. Marc STONEHAM, en qualité d'administrateur, intervenue à titre provisoire par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi relative aux sociétés anonymes ;

L'Assemblée Générale des Actionnaires, ratifie ladite nomination pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire M. Ghali FILALI AMINE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;

En conséquence, M. Marc STONEHAM exercera ses fonctions d'administrateur pour la durée susvisée, avec tous les droits et obligations y attachés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présences à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à 500 000 Dirhams. Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration

À PROPOS DE CMGP GROUP

CMGP GROUP est le leader national et la référence en Afrique dans les domaines de l'irrigation, de l'agrofourniture, des solutions solaires et de l'infrastructure hydrique. Fort de son expertise et son modèle intégré, le Groupe propose des solutions couvrant toute la chaîne de valeur, de la distribution d'équipements à la réalisation de projets clés en main. Il s'appuie sur un vaste réseau de distribution, des partenariats stratégiques et des unités industrielles de pointe. Engagé en faveur du développement durable, CMGP GROUP déploie ses initiatives à travers la Fondation Amane, qui œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat à impact et de l'environnement.

CONTACT INVESTISSEURS

investors@cmgp-group.com

102 à 105 Parc Industriel SAPINO
Nouaceur - Casablanca
Tél : 0522 49 56 10 (L.G)
Fax : 0522 49 56 32
www.cmgp-group.com